

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° 302

**LE SUICIDE ET LA CRISE SUICIDAIRE :
REPÉRER, ÉVALUER ET ACCOMPAGNER**



www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°302 LE SUICIDE ET LA CRISE SUICIDAIRE : REPÉRER, ÉVALUER ET ACCOMPAGNER

N° du stage	302 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 22/11/2027 au 24/11/2027
Prix	1 120,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de santé exerçant auprès de patients suicidaires.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un psychologue clinicien.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Aider les équipes soignantes au repérage des crises suicidaires qui constituent un moment fécond où une action thérapeutique est possible, mais aussi dans un contexte apparemment non suicidaire.
- Réfléchir à la question de la communication individuelle avec les patients en situation de crise suicidaire.
- Assurer un accompagnement post-crise entre patient, entourage, équipes, réseaux et dispositifs de vigilance pour diminuer le potentiel de récurrence.
- Utiliser l'approche RUD pour explorer tout en redonnant de l'intelligence, du contrôle et du sens à la personne.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Partir des idées reçues et des données épidémiologiques pour clarifier le rôle de l'infirmier et de l'aide-soignant face à une priorité de santé publique.
- Connaître la théorie du seuil et le vécu du patient pour désamorcer la crise et repasser au dessus d'un seuil critique.

- Aller à la recherche d'un sens : les intentions, les fonctions et la compréhension d'une tentative de suicide.
- Evaluer le risque suicidaire, son urgence et sa dangerosité (RUD) et aller au-delà du score pour découvrir la personne et son histoire de vie.
- Savoir identifier et faire verbaliser des idées suicidaires dans un contexte apparemment non suicidaire.
- Savoir écouter et ajuster ses attitudes dans les situations de crises suicidaires associées à un contexte anxio-dépressif.
- Savoir écouter et ajuster ses attitudes dans les situations de crises suicidaires associées à une psychose ou un trouble de la personnalité.
- Savoir écouter et ajuster ses attitudes avec une personne ayant fait une tentative de suicide.
- Savoir transmettre à l'équipe et savoir écrire dans le dossier du patient pour éviter l'embarras de la découverte d'un dossier vide en cas de contentieux.
- Renforcer l'accompagnement post-crise à la sortie du patient et établir des liens avec familles, équipes et réseaux pour diminuer le potentiel de récurrence (algorithme AlgoS, dispositif Vigilans).

PROGRAMME

1. Les idées reçues, les données épidémiologiques et le rôle des soignants.
2. La théorie du seuil, son franchissement, les chances de réversibilité et la possibilité pour les soignants d'agir sur un presque rien qui peut tout changer.
3. La recherche d'une signification à ce qui apparaît parfois comme absurde.
4. L'évaluation du risque, de l'urgence et de la dangerosité avec une vision humaniste pour aller au-delà du score et découvrir la personne.
5. Le repérage des idées suicidaires dans un contexte apparemment non suicidaire.

N°302 LE SUICIDE ET LA CRISE SUICIDAIRE : REPÉRER, ÉVALUER ET ACCOMPAGNER

6. La relation et les échanges avec une personne exprimant des idées suicidaires dans un contexte anxio-dépressif.
7. La relation et les échanges avec une personne exprimant des idées suicidaires dans un contexte de psychose ou de trouble de la personnalité.
8. La relation et les échanges avec une personne ayant fait une tentative de suicide.
9. Les éléments de transmission par oral et les transmissions dans le dossier patient pour éviter l'embarras de la découverte des dossiers vides dans les situations de contentieux.
10. L'accompagnement du patient à la sortie, les liens avec la famille, les institutions et les professionnels pour assurer le relais et diminuer le potentiel de récurrence.

VALEUR AJOUTÉE

- Mises en situations et ateliers pratiques de conduite d'entretien permettant l'appropriation des compétences.

**ORIENTATION(S) DPC
CORRESPONDANTE(S)**

- **Tout professionnel concerné par le DPC**
: Orientation n°25 : Repérage et évaluation du risque suicidaire et conduite à tenir

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°302 LE SUICIDE ET LA CRISE SUICIDAIRE : REPÉRER, ÉVALUER ET ACCOMPAGNER

N° du stage	302 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 22/11/2027 au 24/11/2027
Prix	1 120,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

PARTICIPANT

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

Le participant est une personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr